

Taux d'intérêt appliqué supérieur au taux contractuel

Par **Alain Larnaud**, le **13/04/2010** à **11:41**

Depuis 2,5 ans, j'essaie de récupérer des intérêts payés indûment à la banque en raison d'un déclenchement tardif (par la banque) de l'échéancier de mon emprunt. Mais je viens de découvrir quelque chose de plus important, sur le même emprunt ...

Je viens en effet de m'apercevoir que le montant des mensualités que je paie depuis 2,5 ans est très largement supérieur au taux de l'offre de prêt signé (plus d'un point et demi). La banque me dit ne pas se l'expliquer, mais fait beaucoup d'efforts pour ne pas traiter le problème.

Que dois-je faire ?

Par **001**, le **21/04/2010** à **19:02**

bonjour,

en l'absence d'accord, vous devrez saisir le tribunal d'instance d'une demande de remboursement (déclaration au greffe si inférieur a 4000 euros, si supérieur assignation par voie d'huissier) : action en répétition de l'indu.

tentez au préalable le médiateur de la banque ou le conciliateur de justice